

## LES ACTUALITES DU SECTEUR

### RESTRUCTURATION DE LA DGEAU : ADOPTION D'UN NOUVEAU CADRE ORGANIQUE

Placée sous l'autorité du Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Mines (MEEM), la **Direction Générale de l'Eau (DGEau)** a pour mission principale d'assurer la gestion intégrée des ressources en eau sur toute l'étendue du territoire national, de définir les orientations stratégiques nationales en matière d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement des eaux usées et de veiller à leur mise en œuvre en collaboration avec les acteurs concernés.

L'actuel Directeur général est M. Adamou **Worou Wara Bouraïma**.

La DGEau comprend désormais 3 directions techniques, à savoir :

- **La Direction de la Gestion des Ressources en Eau (DGRE)**, qui a pour mission d'assurer la mise en œuvre de la GIRE, d'appuyer l'opérationnalisation des agences et organes de concertation dans les bassins hydrographiques et de développer le cadre de gouvernance de l'eau.
- **La Direction du Service Public de l'Eau Potable et de la Régulation (DSPER)**, qui a pour mission de définir les orientations stratégiques nationales en matière d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement des eaux usées et de veiller à leur mise en œuvre en collaboration avec les acteurs concernés.
- **La Direction des Normes, de la Veille Technologique et de la Prévision des Risques (DNT-PR)**, qui a pour mission de veiller à l'application des normes et des nouvelles technologies dans le secteur de l'eau, assurer la gestion de l'information sur l'eau et prendre des mesures nécessaires pour prévenir tout risque lié à l'eau.

**En savoir plus :** Consulter le [nouvel organigramme de la DGEau](#)

### REVUE SECTORIELLE ANNUELLE 2015

Les 23 et 24 juin 2016 s'est tenue à Cotonou la revue annuelle des secteurs de l'eau et de l'assainissement. Elle réunit les différents acteurs du secteur (services de l'Etat aux niveaux central et déconcentré, communes, secteur privé, société civile, Partenaires Techniques et Financiers) pour mesurer et évaluer l'état des réalisations au titre de l'année 2015, sur la base des programmations budgétaires nationales (BPO).

A noter : la présentation, pour la première fois, des contributions des Organisations de la Société Civile au développement du secteur, représentées par le Cadre de Concertation des Acteurs Non Etatiques pour l'Eau et l'Assainissement (CANEA).

**En savoir plus :** Télécharger [l'aide mémoire issu de la revue sectorielle 2015](#)

## DE NOUVEAUX PROGRAMMES NATIONAUX SECTORIELS



Ce Programme impulsé par le nouveau président de la République du Bénin investi en avril 2016, Patrice Talon, entend répondre à un double défi : assurer l'accès à deux éléments essentiels au développement pour les citoyens béninois : l'eau et l'énergie.

Le Programme a une portée nationale et ambitionne de desservir 2 000 localités d'ici 5 ans, qui n'ont aucun accès au réseau électrique conventionnel ni à un système d'adduction d'eau. Les localités rurales seront privilégiées, car les plus démunies. En début de Programme, une localité par commune (77 sur l'ensemble du pays) sera retenue.

En matière d'accès à l'énergie, le Programme promeut en priorité des solutions techniques solaires décentralisées. En matière d'accès à l'eau potable, les forages équipés de PMH déjà existants seront transformés en systèmes AEP à pompage solaire, avec la volonté affichée d'accompagner les ménages à raccorder leur domicile directement au réseau.

Le Programme vise tout autant à assurer l'accès à ces 2 ressources au niveau de chaque habitant (composante domestique), qu'au niveau des écoles, dispensaires et maternités (composante communautaire).

Ambitieux de par ses objectifs, le budget global du Programme est estimé à 120 milliards de F CFA. 500 millions de F CFA seront affectés par le Ministère de l'Eau, de l'Énergie et des Mines (MEEM), qui est l'initiateur et le maître d'ouvrage du Programme. L'UEMOA aurait montré un intérêt particulier pour le soutenir.

⇒ Plusieurs acteurs de coopération française développent cette approche combinée d'accès à l'eau et à l'électricité à partir de solutions techniques reposant sur l'énergie solaire dans leurs projets. Souvent, ces projets visent à équiper des infrastructures communautaires comme les écoles et les dispensaires de santé. Ce Programme pourrait représenter une opportunité pour ces acteurs français d'y inscrire leurs actions actuelles et futures. En outre, leurs projets s'inscriraient ainsi dans un cadre global et cohérent d'atteinte des ODD, promu par le MEEM et l'Etat béninois via cette initiative.

**En savoir plus :** Télécharger le [document de présentation du Programme](#)

### ❖ Programme OMI Delta

L'Ambassade du Royaume des Pays-Bas au Bénin a lancé en décembre 2016 un nouveau Programme sectoriel, pour une durée de 4 ans, avec une enveloppe financière globale de 72 millions d'euros, soit 18 millions d'euros par an. Trois domaines prioritaires d'intervention composent ce nouveau Programme : eau potable, hygiène et assainissement et GIRE (avec un

focus particulier sur les deltas urbains et les risques d'inondation). Sur les 18 millions d'euros annuels, environ 6 millions reviendraient aux activités directement liées à la GIRE.

Les modalités d'application du Programme sont les suivantes :

- Transfert de fonds vers les communes, les services de l'Etat et la SONEB en transitant par la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) ;
- Création d'un Fonds d'appui financier dédié aux ONG et au secteur privé. Ce Fonds et l'appel à projets qui en découlera sera géré par la SNV ;
- Assistance technique auprès de la DGEau, de la SONEB et des services déconcentrés de l'Etat.

⇒ Il pourrait être intéressant pour les associations et collectivités françaises de se rapprocher de la SNV pour étudier dans quelle mesure le Fonds d'appui dédié aux ONG pourrait constituer une opportunité de financement complémentaire pour leurs partenaires locaux dans la mise en œuvre des projets de coopération décentralisée.

## ❖ Programme d'Actions du Gouvernement (2016-2021)

Le PAG traduit l'ambition du nouveau Président de la République élu en avril 2016 visant à « Relancer de manière durable le développement économique et social du Bénin ». Il définit les actions à mener au cours de son mandat de cinq (5) ans en vue de réaliser les objectifs que s'est assigné le nouveau Gouvernement. Le PAG se fonde également sur les réflexions sur l'Agenda 2030 pour le développement (ODD) ainsi que les conclusions et recommandations de l'accord de Paris sur les changements climatiques (CoP21).

Au nombre des trois orientations stratégiques du PAG figure l'Amélioration des conditions de vie des populations, qui implique notamment le Renforcement des services sociaux de base, parmi lesquels :

- assurer l'accès des populations à l'eau potable et à l'énergie électrique.

La question de l'accès à l'eau potable représente donc un projet phare du PAG, déclinée comme suit :

- Exploitation responsable des ressources hydrauliques
- Donner accès à l'eau potable à l'ensemble de la population rurale et semi-urbaine
- Développer les capacités de production et de distribution en milieu urbain et péri-urbain.

Le budget global de ce projet phare dédié à l'eau s'élève à 620 Milliards de F CFA (environ 800 Millions d'euros) sur la période 2016-2021.

La mise en oeuvre des projets relatifs aux chantiers phares du PAG sera assurée par des agences autonomes d'exécution. Cette option permet d'accroître les capacités d'absorption des investissements pour faciliter et accélérer la réalisation des projets au profit des populations.

Ainsi, la création d'une agence nationale de l'eau a été approuvée en conseil de Ministres, directement rattachée à la Présidence de la République.

**En savoir plus :** Télécharger le [document de présentation du PAG](#)

## EAU POTABLE EN MILIEU RURAL, PERI-URBAIN ET URBAIN : DE NOUVELLES STRATEGIES EN COURS D'ELABORATION

Les deux stratégies d'AEP en milieu rural et urbain sont arrivées à échéance fin 2015. De nouvelles stratégies sont actuellement en cours d'élaboration et vont couvrir la période 2016-2030, en conformité avec le calendrier des ODD.

## LES ACTUALITES DE LA COOPERATION DECENTRALISEE

### LES ASSISES BENINO-FRANÇAISES DE LA COOPERATION DECENTRALISEE



Les Assises, dont c'était la deuxième édition, se sont tenues à Cotonou les 4 et 5 novembre 2016. Elles ont rassemblé près de 300 participants représentant des collectivités territoriales, des ministères, des Préfectures, des bailleurs de fonds internationaux et des organisations de la société civile. Une quinzaine de collectivités françaises étaient présentes, dont la plupart développent des actions pour favoriser l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

Une séance plénière a été spécialement dédiée à la problématique de la gestion des ressources, avec en toile de fond la question suivante : comment gérer les services publics de l'eau, l'hygiène et l'assainissement pour le bien-être de la population ?

A l'occasion de ces Assises, plusieurs rapprochements ont pu être établis avec des collectivités françaises engagées sur des projets d'accès à l'eau potable, à l'assainissement et de gestion/valorisation des ressources en eau au Bénin, de même qu'avec des collectivités béninoises volontaires et prêtes à s'impliquer dans des partenariats constructifs avec des homologues français dans ces domaines de coopération.

#### Intervention couplée de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse (RMC) et du pS-Eau

A l'occasion de cette plénière, Nicolas Guerin de l'agence de l'eau RMC est intervenu pour expliquer le rôle des agences de l'eau en France et l'implication particulière au Bénin et au Togo de l'agence RMC en soutien au développement de projets de coopération décentralisée et d'appui à la structuration de l'Autorité de bassin du Mono, nouvellement créée mais non encore opérante.

Le pS-Eau faisait également partie des panélistes pour faire un bref exposé explicatif sur ce qu'est la Loi Oudin-Santini et les potentialités qu'elle offre aux collectivités françaises et à leurs partenaires pour augmenter non seulement les crédits d'investissements disponibles pour réaliser des infrastructures, mais aussi pour mobiliser l'expertise de ces mêmes collectivités dans

l'organisation et la gestion des services d'eau potable et d'assainissement au sein des collectivités béninoises partenaires.

**En savoir plus :** <http://www.cites-unies-france.org/Succes-des-2e-Assises-de-la>

## LE PROGRAMME MONO (BENIN/TOGO)

La deuxième phase du programme MONO cofinancée par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse (RMC) a démarré en avril 2016, avec les mêmes opérateurs de mise en œuvre : l'OIEau et le pS-Eau.

Ce programme se propose d'accompagner le processus graduel de mise en place et de structuration de l'Autorité du Bassin du Mono (ABM), fleuve transfrontalier partagé entre le Bénin et le Togo. Les objectifs poursuivis sont de 2 ordres : accompagner la bonne mise en œuvre des processus GIRE et favoriser l'émergence de projets de coopération sur l'eau et l'assainissement portés par des collectivités françaises sur l'ensemble du bassin.

Plusieurs collectivités et ONG implantées sur le bassin RMC en France bénéficient de l'appui du pS-Eau dans l'élaboration, le montage et le suivi de leurs projets de coopération eau et assainissement situés sur le bassin du Mono.

**En savoir plus :** Contactez Philippe Mouton : [mouton@pseau.org](mailto:mouton@pseau.org)

## NOUVEAUX PROGRAMMES DE COOPERATION AXES SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT ENTRE COLLECTIVITES FRANÇAISES ET BENINOISES

### ❖ Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (département du Val d'Oise)

Cette collectivité française est en coopération depuis 1995 avec Porto-Novo, la capitale du Bénin. L'actuel projet d'AEP en cours de montage vise :

- à desservir les habitants d'un quartier de la ville, qui s'alimentent aujourd'hui directement dans la lagune, grâce à l'installation d'un point d'eau à accès collectif ;
- à raccorder au réseau SONEB des équipements sanitaires collectifs (toilettes et douches) implantés sur deux places publiques récemment rénovées.

### ❖ Commune de Rillieux-la-Pape (département du Rhône)

La ville de Rillieux-la-Pape a signé une nouvelle convention de coopération (2016-2020) avec sa commune partenaire de Natitingou (département de l'Atacora), dont la thématique centrale est l'accès à l'eau potable. Rillieux-la-Pape a également souhaité signer un contrat d'appui à la maîtrise d'ouvrage avec une ONG béninoise, pour le suivi des actions entreprises dans le cadre de cette nouvelle convention. Ces actions comprennent la réalisation de 10 forages équipés de PMH en 4 ans avec un volet d'appui à la formation des instances de gestion.

### ❖ Commune de Crosnes (département de l'Essonne)

La ville de Crosnes, en partenariat avec son comité de jumelage et le Syndicat Mixte pour l'Assainissement et la gestion des Eaux de Bassin Versant de l'Yerres (Syage), a relancé un nouveau projet spécifique sur l'accès à l'eau potable et à l'assainissement avec sa commune partenaire de

Bopa (département du Mono). Comme pour le précédent projet réalisé en 2010, l'ONG Aquassistance y participera en tant qu'appui à la maîtrise d'œuvre technique.

#### ❖ Commune d'Echirolles (département de l'Isère)

La ville d'Echirolles, dans la banlieue de Grenoble, est en coopération décentralisée avec la commune de Houeyogbe, dans le département du Mono, depuis 25 ans.

Les 2 villes partenaires ont établi un nouveau plan d'actions quadriennal (2016-2020), à l'intérieur duquel est inclus un plan d'action triennal spécifique sur la problématique de l'accès à l'eau potable dans la commune de Houeyogbe.

Deux projets ont été retenus et décidés en commun en fonction des priorités d'investissement en ouvrages AEPA de la commune béninoise. Ils portent sur la réalisation d'études de faisabilité technique concernant :

- la réalisation de l'AEV de Lokohou-Hounnougbo-Adjigo-Tohouin-Aguehon (transformation de 4 forages équipés de PMH en une AEV avec une possibilité d'extension à d'autres localités) ;
- la réhabilitation de l'AEV de Honhoué, un arrondissement de la commune.

## NOUVELLES COLLECTIVITES FRANÇAISES EN VOIE D'ENGAGEMENT AU BENIN

#### ❖ Ramonville-Saint-Agne (département de la Haute-Garonne)

Cette commune limitrophe de Toulouse souhaite développer un partenariat de coopération décentralisée avec une commune béninoise, centré sur l'accès à l'eau potable. Pour ce faire, elle a initié un rapprochement avec l'ONG française Hamap qui a réalisé une mission prospective en mars 2017, afin de mieux appréhender le contexte sectoriel de l'eau et de l'assainissement au Bénin, rencontré les acteurs institutionnels et pré-identifié des communes béninoises potentiellement partenaires.

#### ❖ Syndicat de production d'eau potable Sud Calvados (département du Calvados)

Le syndicat est en discussion avec la commune de Grand Popo dans le département du Mono pour l'accompagner dans un projet de coopération visant à établir un diagnostic technique et économique sur les réseaux d'eau potable de la ville. Sur les conseils du pS-Eau, le syndicat s'est rapproché du Syage (cf. ci-dessus), auparavant impliqué à Grand Popo aux côtés de la ville de Montgeron qui était en coopération avec Grand-Popo. Le Syage a notamment beaucoup travaillé sur la problématique de la gestion des eaux pluviales.

### Faites vivre le réseau Bénin !

Cette newsletter a été conçue pour vous tenir régulièrement informés de l'actualité du secteur. Elle ne demande qu'à être enrichie par vos contributions...

N'hésitez pas à nous faire part de toutes informations susceptibles d'intéresser les membres du réseau !

Contact : Philippe Mouton : [mouton@pseau.org](mailto:mouton@pseau.org)